MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNALES DU CONCOURS

Accès au corps des attachés de la DGSE

Épreuve d'admissibilité :
géopolitique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE
DGSE

Session 2025

MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

3ème épreuve d'admissibilité

Spécialité : rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité « Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ».
Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE
DGSE

Durée : 4 heures - coefficient 8

CONCOURS EXTERNE
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ATTACHÉS

SESSION 2025

<u>Epreuve d'admissibilité</u> :

Spécialité : rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité « Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ». Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages *maximum* et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Durée : 4 heures ; coefficient 8

<u>Barème</u> : chaque question est notée sur 3 points.

A l'aide de vos connaissances personnelles ainsi que des documents du dossier, vous répondrez à l'ensemble des questions suivantes :

1- La stratégie française en matière de lutte contre les influences extérieures est-elle adaptée selon vous ?

2- Quels sont les symptômes et les conséquences du décrochage européen ?

3- Peut-on ignorer ou contourner le droit international ?

4- Est-il possible de vaincre des mouvements terroristes en recourant uniquement à des moyens militaires ?

5- La Russie a-t-elle vraiment des « lignes rouges » en matière nucléaire ?

6- Quelles sont les forces et faiblesses des BRICS ?

7- Où va le Sahel ?

Sommaire

Document 1 (page 1)
Le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité (ou comment conjurer « la lente agonie de l'Union européenne »).
Source : Interview - 23 septembre 2024 - Le point de vue de Pierre Jaillet - site de l'IRIS

Document 2 (page 3)
ISW, carte de l'opération ukrainienne à Koursk, été 2024.

Document 3 (page 4)
« L'expansion des BRICS ».
Source : Les Echos, 24 août 2023

Document 4 (page 5)
« Création d'une nouvelle alliance au sahel ».
Source : RFI, 8 juillet 2024

Document 1

Le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité (ou comment conjurer « La lente agonie de l'Union européenne »)

Site de l'IRIS - Interview
23 septembre 2024 iris
Le point de vue de Pierre Jaillet

Venant à la suite du rapport d'Enrico Letta sur l'avenir du marché unique publié en avril dernier, le rapport de Mario Draghi, ancien président de la Banque centrale européenne, sur l'avenir de la compétitivité européenne, fait un constat sans complaisance de la situation économique de l'Union européenne (UE). Évoquant le « défi existentiel » auquel est confrontée l'Europe, il propose un ensemble de mesures ambitieuses qui visent à relancer l'investissement et la croissance, et impliquent une coopération renforcée entre les états membres, sous l'égide des institutions européennes.

Mario Draghi, dans cet important rapport, tire la sonnette d'alarme sur l'état de l'économie de l'UE. Quel est son diagnostic ?

Les données étaient déjà connues, mais le rapport en dresse un tableau d'ensemble alarmant pour illustrer le « décrochage » de l'UE. De 2002 à 2023, son produit intérieur brut (PIB) a reculé de plus de 15 % par rapport à celui des États-Unis, du fait de gains de productivité trois fois inférieurs mais aussi du moindre dynamisme de l'emploi. Les parts de l'UE dans le commerce mondial s'effritent régulièrement et ses positions s'affaissent dans le secteur des technologies avancées. Ayant privilégié l'investissement productif dans les industries traditionnelles, les entreprises européennes ont raté le tournant de la dernière révolution industrielle, comme l'illustre le fait que seulement quatre firmes européennes figurent parmi les 50 plus grandes entreprises mondiales du *high-tech*. Mais ce n'est pas tout. Le rapport met en exergue d'autres handicaps de l'UE dans la compétition mondiale : des coûts de l'énergie très élevés (trois à quatre fois supérieurs à ceux des États-Unis, par exemple) ; une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour certains biens « critiques » (minéraux rares, semi-conducteurs…) ; un marché « unique », en réalité fragmenté, peu propice à l'émergence d'entreprises de taille mondiale ; enfin, une gouvernance économique défaillante inapte à dessiner et mettre en œuvre une stratégie cohérente et ambitieuse.

Que préconise le rapport pour endiguer le déclin économique de l'UE face à la pression concurrentielle des grands blocs dominés par la Chine et les États-Unis ?

Le rapport fixe une stratégie industrielle axée en priorité sur la réduction de l'écart d'innovation, tout en optimisant les efforts de décarbonation (domaine où l'UE dispose encore d'un avantage comparatif) et en sécurisant ses approvisionnements pour limiter ses vulnérabilités stratégiques. Il préconise à cet égard la mise en place d'une « politique économique étrangère » (*Foreign economic policy*) intégrant des investissements directs concertés et des accords commerciaux préférentiels avec des pays ou zones disposant des ressources qui lui font défaut (idée qui fait écho à l'initiative chinoise des « nouvelles routes de la soie » et pourrait s'appuyer sur le projet de *Gateway* européen).

La proposition centrale consiste à relever massivement le taux d'investissement annuel de l'UE de près de 5 % pour le porter de 22 % à 27 %, soit un effort de 800 milliards d'euros abondé par trois sources de financement (non réparties *ex ante*) :
(1) une hausse des dépenses publiques d'investissement des États membres, dont les marges de manœuvre de la plupart d'entre eux sont réduites du fait de leur endettement élevé et de la nécessité (soulignée dans le rapport) de respecter les règles budgétaires européennes ;
(2) la mobilisation de l'épargne européenne – abondante mais surtout orientée vers des placements liquides et des supports nationaux – sur des projets d'investissement communs innovants, en réduisant la fragmentation du marché européen des capitaux (Mario Draghi renvoie sur ce sujet aux préconisations du rapport Letta) ;
(3) une nouvelle facilité de financement communautaire alimentée par un emprunt européen (du type de la facilité pour la reprise et la résilience – Next Generation EU (NGEU) – lancée en 2021), qui aurait aussi l'avantage d'offrir un actif sûr et attractif aux investisseurs et accessoirement de conforter le rôle international de l'euro.

S'agissant de la gouvernance, le rapport Draghi avance diverses mesures visant à alléger les procédures de décision de l'UE (revisitant au passage le principe de subsidiarité), qui freinent la mise en œuvre des programmes communautaires. Il propose aussi la création d'un « Cadre de coordination de la compétitivité » ayant une double vocation horizontale et verticale (pilotage d'une douzaine de plans d'action sectoriels dans les domaines prioritaires).

Quelles réactions ce rapport a-t-il suscitées parmi les états membres de l'UE ? Peut-on en attendre des inflexions décisives des politiques communautaires ? Est-il susceptible de relancer le débat sur la question de la dette commune et de l'union budgétaire ?

Ce rapport a d'abord le mérite de sortir du déni de réalité sur « l'état de l'union ». C'est peut-être aussi le premier document européen d'envergure qui s'inscrit dans une perspective éco-géopolitique globale intégrant la dynamique des rapports de force entre les grands blocs et incitant l'UE à développer des alliances stratégiques – commerciales et financières – d'intérêt mutuel avec des pays et des zones d'autres continents. Le rapport, toutefois, ne précise pas les modalités conduisant des entreprises le plus souvent concurrentes à coopérer pour atteindre les objectifs industriels communs. De même laisse-t-il dans l'ombre les implications institutionnelles de propositions qui, pour certaines, impliqueraient probablement une révision des Traités (cf. l'extension du champ de la majorité qualifiée, ou le partage des compétences entre les états et l'UE dans le domaine industriel). Mario Draghi, qui s'est à plusieurs reprises prononcé en faveur d'un « fédéralisme pragmatique », reste à cet égard très prudent et il se garde de remettre en cause la nature intergouvernementale de l'UE ou d'évoquer la possibilité d'une union budgétaire. …/…

Le risque majeur, en fin de compte, est que ce rapport ambitieux, sur fond de désaccord entre états membres et faute d'un leadership européen apte à le porter sur les fonts baptismaux, n'aille rejoindre ses prédécesseurs dans les tiroirs ou soit mis en œuvre *a minima*, laissant les problèmes fondamentaux non résolus et l'Europe sombrer dans la « lente agonie » qu'appréhende Mario Draghi.

DOCUMENT 2

ISW, carte de l'opération ukrainienne à Koursk, été 2024.

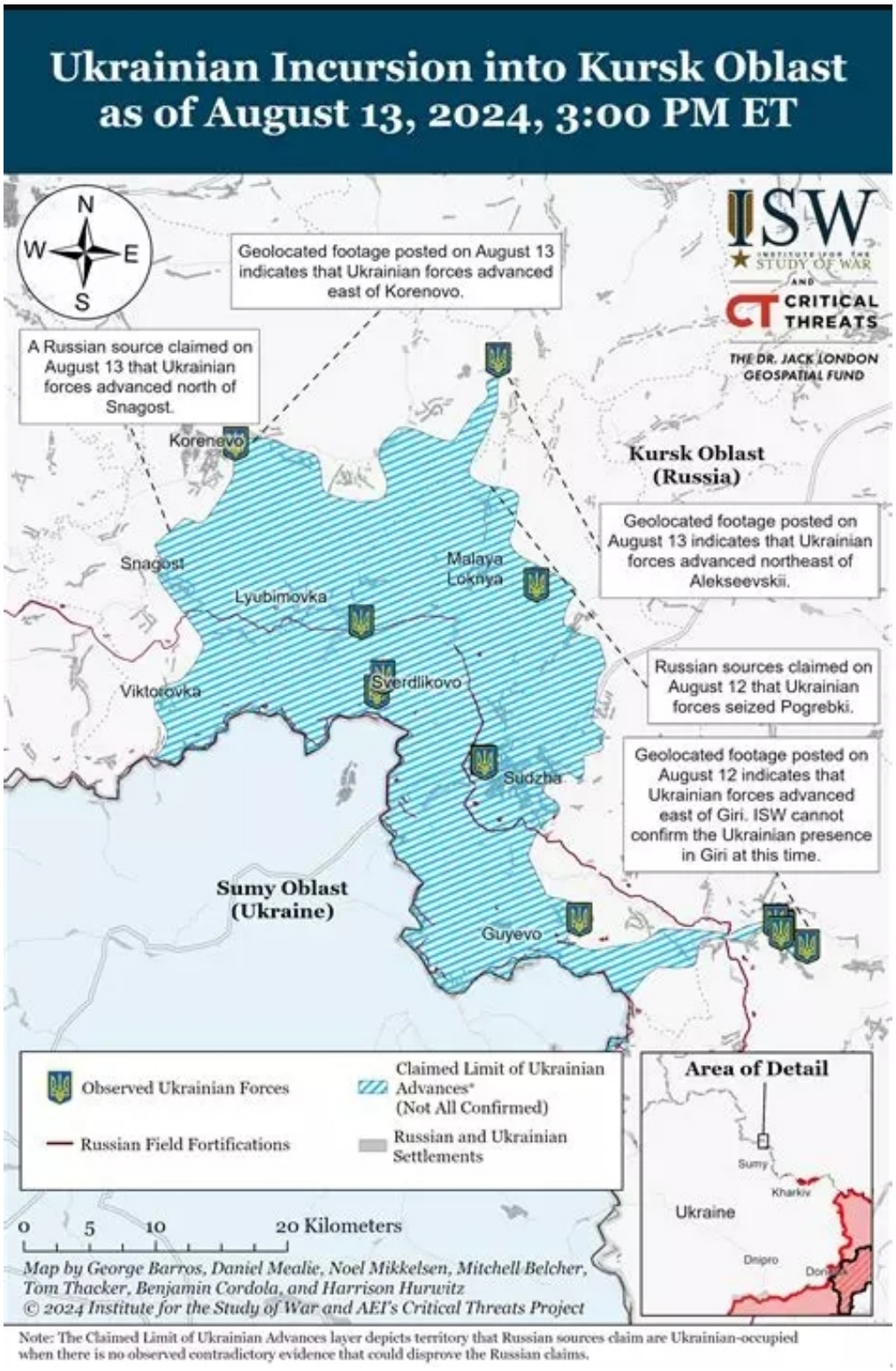

DOCUMENT 3

« L'expansion des BRICS », *Les Echos*, 24 août 2023.

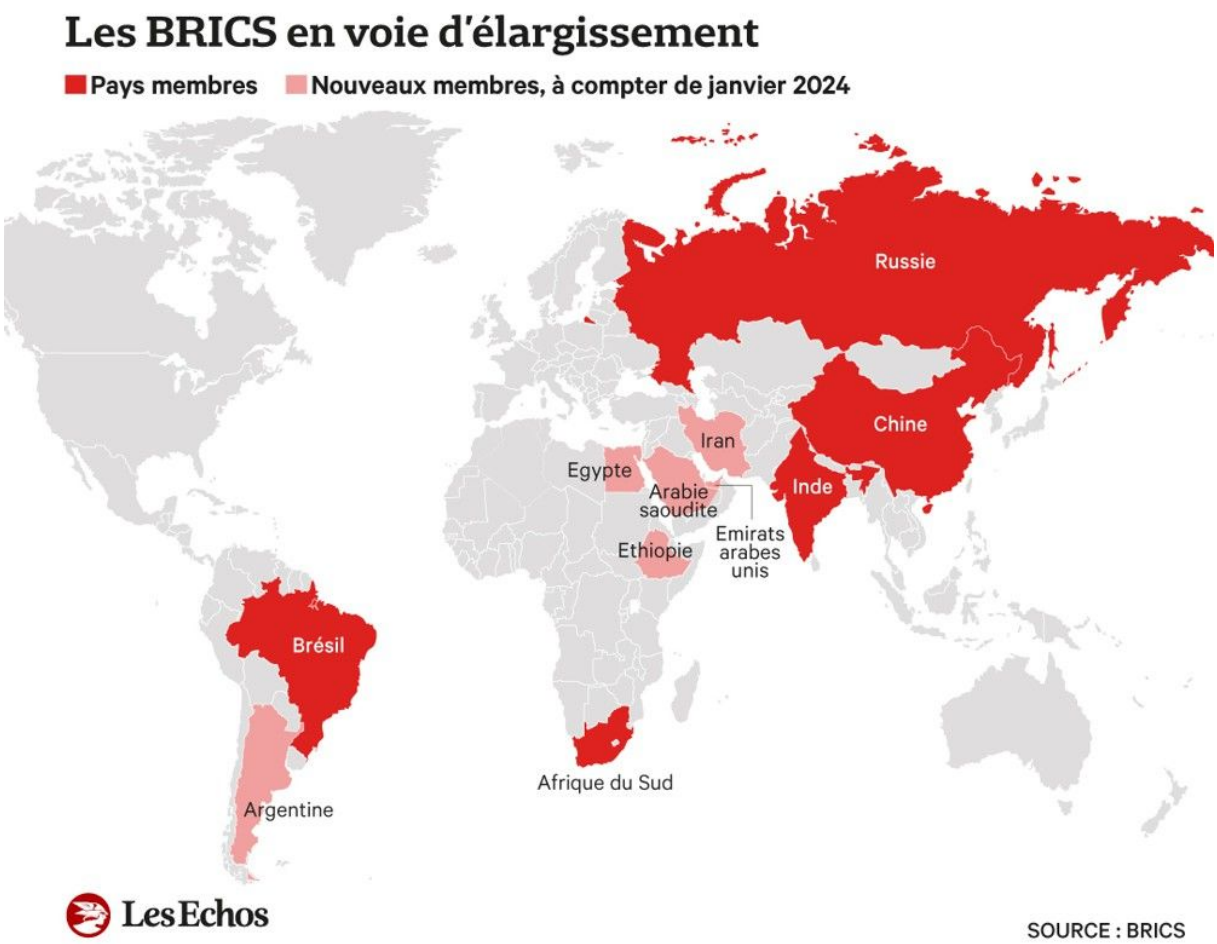

DOCUMENT 4

« Création d'une nouvelle alliance au sahel », *RFI*, 8 juillet 2024.

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont lancé le 6 juillet 2024, sur le papier, la Confédération des États du Sahel, lors de leur premier sommet commun, organisé à Niamey, la veille de celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

Les dirigeants militaires de ces trois pays ont assuré que la rupture avec l'organisation ouest-africaine était « irrévocable ». Cette Confédération voit le jour alors même que la plupart des sanctions à leur encontre avaient été levées et que plusieurs pays tentaient de renouer le dialogue, comme le Sénégal, via son président Bassirou Diomaye Faye, qui avait visité les trois capitales.

Une véritable fuite en avant selon la défenseure gambienne des droits humains, Fatou Diagne Senghor. Mais celle qui a fondé un centre pour le leadership des femmes dans son pays, estime que cette situation n'est pas nécessairement définitive.

« C'est un acte très inquiétant pour les populations de ces pays qui va sans doute éloigner davantage ces trois pays d'un retour prochain à la démocratie électorale, estime-t-elle au micro de François Mazet. Comme vous le savez depuis les putschs, ils n'ont fait que différer l'agenda électoral, mais aussi avec son lot de violations graves des droits humains. Vous avez vu ce qui se passe au Burkina ? Donc, je pense que c'est vraiment un agenda qui va davantage renforcer l'impunité et les violations des droits humains. Mais tout cela, c'est vraiment aussi pour leurrer ».

Elle poursuit : « Mais, moi, je pense que ce qui se fait c'est dangereux. Mais je ne suis pas sûre que ce soit irréversible. Les populations, dans cette sous-région, ont vécu l'enfer pendant des décennies. On a retrouvé la démocratie ces dernières années, les gens ont goûté au pouvoir de la parole libre. Donc, ce n'est pas aujourd'hui qu'on va les priver de toutes ces libertés, espérer que les gens vont se taire. C'est vrai qu'un discours souverainiste semble marcher pour le moment, mais jusqu'à quand ? »

La Cédéao a prévenu dimanche que la région risquait la « désintégration », après la création par les régimes militaires de Bamako, Niamey et Ouagadougou. Les dirigeants militaires actuels du Niger, du Mali et du Burkina sont arrivés au pouvoir par des coups d'État ces dernières années et avaient annoncé en janvier leur départ commun de la Cédéao.

MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Copie ayant obtenu la meilleure note

Spécialité : rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

L'administration n'a volontairement pas corrigé les imperfections de fond et de forme dans la copie communiquée ci-après.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE
DGSE

© EXATECH

Année : 2025

Concours : Concours externe pour l'accès au corps des attachés

Épreuve : géopolitique

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*



①

La loi du 25 juillet 2024 vise à renforcer la lutte contre les ingérences étrangères, témoignant du volontarisme français en la matière.

Les influences extérieures visent à orienter le comportement des pouvoirs et de l'opinion publique. Elles peuvent prendre une forme dissimulée et malveillante, en cherchant à porter atteinte à la souveraineté ou aux intérêts français autrement que par la confrontation militaire, et s'apparentent alors à des ingérences. (rapport public de la délégation parlementaire au renseignement 2023). La multiplication des tentatives d'influence extérieure, accentuée par les nouvelles technologies numériques, a conduit la France à développer diverses initiatives de lutte contre ces dernières, à l'échelle nationale et européenne.

Toutefois, malgré certaines avancées, plusieurs limites entament l'efficacité de la stratégie française de lutte contre les influences extérieures, face à l'activisme croissant de puissances rivales ou hostiles comme la Chine, la Russie ou l'Iran.

Aussi, dans quelle mesure les politiques françaises de lutte contre les influences extérieures permettent-elle efficacement de prévenir et sanctionner ces dernières ?

I. La multiplication des opérations d'influences extérieures (A) ont conduit les pouvoirs publics à développer les outils de lutte contre ces dernières (B)

A. Si les opérations d'influence extérieures ne sont pas nouvelles, elles tendent à se multiplier et peuvent porter atteinte à la souveraineté et à la qualité du débat public français. L'influence extérieure peut prendre

des formes pacifiques, en cherchant à développer le « soft power » des États, définie comme l'habilité à attirer ou à séduire. (Joseph Nye. 1990. Bound to lead). Les opérations d'influence extérieures peuvent également viser à déstabiliser les États, sous la forme d'ingérences. Ces dernières font aujourd'hui en pleine essor comme le relève la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les ingérences étrangères de 2023. Aux formes classiques d'ingérence, telles que l'espionnage diplomatique et l'espionnage industriel, s'ajoutent désormais de nouveaux procédés, tels que des opérations massives de désinformation sur les réseaux sociaux ou des attaques dans le cyberespace. Ces attaques portent atteinte à l'intégrité des débats électoraux, comme aux États-Unis en 2016, ou plus récemment en Géorgie, en Roumanie ou en Moldavie en 2024. La France n'est pas épargnée par ces opérations d'influence étrangère, à l'instar des activités des réseaux de désinformation russe « Portal Kombat » ou azéri « Olympia » (Viginum, 2024)

B. Dans ce contexte, les pouvoirs publics français ont développé des initiatives stratégiques et opérationnelles de lutte contre les influences étrangères néfastes. Une nouvelle fonction stratégique « influence » a été ajoutée à la revue stratégique nationale de 2022, tandis que la lutte contre les ingérences étrangères figurent également parmi les objectifs de la stratégie nationale du renseignement de 2019. Au niveau offensif, la feuille de route de l'influence du ministère des Affaires étrangères de 2021 vise également à capitaliser sur les atouts d'influence français, tels que le tourisme ou la francophonie. Au niveau opérationnel, la lutte contre les influences étrangères s'appuie sur de nouveaux services, à l'instar de Viginum, créé en 2021 et rattaché au SGDSN. Les services de renseignement luttent également contre les influences extérieures, en particulier la DRSD, DGSE et DGSI. Enfin, la France bénéficie d'un renforcement de son arsenal juridique dans la lutte contre les influences étrangères, tant au niveau national qu'européen à l'instar de la loi du 25 juillet 2024. Au niveau européen, le règlement relatif aux services numériques « DSA » de 2022 renforce également les obligations des plateformes contre les opérations d'influence, tandis que le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité de 2024 pose de nouvelles règles en matière de messages politiques parrainés par des puissances étrangères.

.2. 1/6..

II. La stratégie française souffre de plusieurs limites face à l'activisme croissant de puissances hostiles (A) et pourrait être renforcée à l'échelle nationale et européenne (B).

A. En dépit de certains acquis, tels que l'identification d'opérations d'influence dans le cyberespace par Viginum en 2024, la stratégie française de lutte contre les influences extérieures souffrent de plusieurs limites, comme le relève un rapport de l'OCDE d'avril 2024 commandé par la HATVP. La stratégie souffre d'un déficit de formation des entreprises et des citoyens au repérage d'opérations d'influence étrangère, ainsi que d'une fragilité persistante des systèmes d'information, notamment au niveau des PME, des collectivités locales et des établissements de santé. Au niveau européen, les législations souffrent d'un déficit d'effectivité, à l'instar du manque de sanctions prononcées à l'encontre des plateformes numériques en application du DSA, compte tenu de la longueur des procédures. Ces faiblesses apparaissent particulièrement dommageables, alors que les opérations d'influence de puissances hostiles se multiplient, tout comme les actions de puissances alliées, à l'instar des ingérences récentes d'Elon Musk dans la vie politique britannique et allemande.

B. Aussi, la stratégie française de lutte contre les ingérences pourrait être renforcée. Un renforcement de la formation des citoyens pourrait être promu à travers le développement de l'éducation à l'esprit critique et aux médias (Rapport Bronner les Lumières à l'ère numérique, 2022). De même l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information doit être défendue, à travers une transposition efficace de la directive européenne NIS II et un meilleur accompagnement des entités au niveau local, notamment via les CSIRT régionaux. Les outils de lutte contre les opérations d'influence devraient bénéficier de leurs côté des nouvelles possibilités ouvertes par la loi du 25 juillet 2024, comme la possibilité de recourir à titre expérimental à la technique de l'algorithme en matière de renseignement sur les ingérences étrangères. Au niveau européen, une meilleure application du DSA pourrait être défendue.

En conclusion, si la stratégie française de lutte contre les influences étrangères s'est longuement développée ces dernières années, elle doit encore se développer pour répondre aux enjeux posés par ce nouveau champ de conflictualité.

(2)

Dans son rapport Le futur de la compétitivité européenne, (2024), Mario Draghi alerte quant au décrochage économique, technologique et industriel de l'Europe, et à ses risques en matière d'autonomie stratégique.

Le continent européen fait face à un ralentissement de sa croissance économique, qui alimente un décrochage économique vis à vis de ses principaux partenaires et rivaux, tels que la Chine et les États-Unis. Le décrochage de l'Europe s'explique par différents facteurs, tels que le retard en matière technologique, les prix de l'énergie, et le bouleversement de l'environnement géopolitique qui avait jusqu'ici permis le développement de l'Europe.

Ce décrochage en matière de productivité et de compétitivité présente des risques économiques dans une Europe vieillissante. Il peut également porter atteinte à l'autonomie stratégique de l'Union européenne, en aggravant ses dépendances économiques et industrielles vis-à-vis de l'étranger.

Dans quelle mesure le décrochage économique de l'Europe peut-il porter atteinte à ses intérêts.

I. Le décrochage européen en terme économique et de productivité (A) s'explique par plusieurs facteurs économiques et stratégiques (B).

A. L'Europe fait aujourd'hui face à un décrochage économique vis à vis des États-Unis, principalement lié à une moindre productivité. Ainsi, de 2002 à 2023, le PIB de l'Union européenne a reculé de plus de 15% par rapport à celui des États-Unis. Ce recul s'explique par des gains de productivité trois fois inférieurs à ceux observés outre-Atlantique. Ce décrochage devrait se poursuivre, alors que les projections économiques anticipent la croissance de la zone euro à un niveau inférieur à 1% en 2024 et 2025, contre plus de 2% aux États-Unis (FMI, 2024).

B. Le décrochage européen est lié à un retard en matière technologique, à un déficit de compétitivité en lien avec les prix de l'énergie et à un environnement international moins favorable à la croissance européenne. Au niveau technologique, l'Europe souffre d'un certain retard vis à vis des États-Unis, alors que seulement 4 entreprises européennes font partie des 50 plus grandes entreprises dans le domaine de la tech. Cela s'explique notamment par un environnement financier moins favorable en raison du manque de profondeur des marchés européen de capitaux, et de dépenses inférieures en matière de recherche et développement (3,5% du PIB aux

© EXATECH

Année : 2025

Concours : Concours externe pour l'accès au corps des attachés

Épreuve : Géopolitique

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

États-Unis contre 2,2 % du PIB en moyenne). La perte de compétitivité européenne est accentuée par des prix de l'énergie toujours quatre fois supérieurs en Europe par rapport aux États-Unis, qui bénéficient de leur production de gaz et de pétrole de schiste. Ces difficultés énergétiques remontent avec l'arrêt des livraisons de gaz russe à des prix favorables après l'invasion de l'Ukraine en février 2022. Enfin, la dégradation de l'environnement géopolitique de l'Europe contribue à ce décrochage. Alors que le continent européen avait bénéficié des « dividendes de la paix » depuis la fin de la Guerre froide pour investir dans d'autres champs que la défense, l'augmentation des menaces et le désengagement américain remettent en cause ce paradigme. Par ailleurs, alors que la croissance européenne a été historiquement favorisée par le libre échange, l'augmentation du protectionnisme et de mesures commerciales délétères pèsent sur son activité.

II. Le décrochage économique européen peut avoir des conséquences sociales et stratégiques dommageables pour l'Europe (A) face auxquelles les États demeurent largement désarmés (B)

A. Le décrochage de la productivité européenne pourrait avoir d'importantes conséquences économiques et sociales. En effet, en raison du vieillissement de sa population, l'Europe devrait perdre 2 millions de travailleurs chaque année à partir de 2040. Dans ce contexte, le ralentissement des gains de productivité peut peser sur la croissance potentielle et la capacité de l'Europe à financer son modèle social protecteur (Rapport Draghi, 2024). A ces conséquences économiques et sociales s'ajoutent des considérations plus stratégiques. En effet, le décrochage économique pourrait déposséder l'autonomie stratégique européenne en aggravant les

S. M.

ses dépendances vis-à-vis de l'étranger. À cet égard, le rapport Draghi souligne que la perte de compétitivité de l'Europe pèse sur la capacité du continent à développer le secteur des "clean techs" face à la concurrence américaine et chinoise, en dépit de son rôle essentiel pour la croissance de long terme et la transition climatique de l'Europe. De même, le décrochage économique limite le renforcement de la base industrielle et technologique de défense (BITD) de l'Europe, pourtant essentiel dans l'approfondissement de l'Europe de la défense.

B. Si les conséquences de ce décrochage appellent une intégration et des moyens européens renforcés, les États membres de l'Union européenne demeurent divisés. Les rapports Letta sur le marché intérieur (2024) et Draghi sur la compétitivité soulignent tous les deux la nécessité de relancer la fragmentation sur le marché intérieur, notamment dans les domaines financiers, des télécoms et de la défense, tout en augmentant la capacité d'investissement commune. Le rapport Draghi propose ainsi un effort de 800 Md € d'investissements supplémentaires, en partie financé par un nouvel instrument similaire à l'investissement commun comme Next Generation EU. Toutefois, les États membres demeurent divisés sur ces questions. Les États "frugaux" (Allemagne, Pays-Bas...) s'opposent à un accroissement des dépenses de l'Union et des États membres, tandis que l'intégration renforcée sur le marché intérieur se heurte à différents intérêts nationaux.

En conclusion, les conséquences économiques sociales et stratégiques du décrochage économique européen doivent conduire les États membres à accélérer l'intégration économique et financière de l'Union.

(3) Les récentes déclarations agressives de Donald Trump à l'encontre du Groenland et du Panama sont contraires aux principes d'intégrité territoriales et de non-ingérence consacrés par la Charte des Nations-Unies, et témoignent de l'effectivité relative du droit international.

Comme le souligne la Cour permanente de justice internationale (CPIJ) dans son arrêt Lotus de 1927, les règles de droit international procèdent de la volonté des États-membres. Ainsi, si les règles de droit international lient les États-membres, leur effectivité demeure relative et reste tributaire de leur volonté. Le contournement du droit international tend aujourd'hui à se renforcer dans un contexte de dégradation du multilatéralisme et de retour de la force dans les relations internationales.

6.. 11.5.

Aussi, dans quelles mesures les règles du droit international lient-elles effectivement les États ?

I. Si les règles et l'effectivité du droit international se sont progressivement renforcées (A) ce dernier ménage la souveraineté des États (B)

A. Les règles de droit international se sont progressivement développées, de même que les mécanismes pour en assurer le respect effectif par les États. Ainsi, le droit international, qui recoupe notamment les traités et la coutume, s'est progressivement étoffé, en couvrant un champ élargi de sujets. La France signe ainsi près de 200 traités ou accords internationaux chaque année. En principe les règles du droit international lient les États, à l'image du principe de « Pacta sunt servanda » des traités internationaux, consacrés par l'article 26 de la Convention de Vienne sur le droit des traités. En outre, les États ont développé des mécanismes internationaux visant à s'assurer de l'effectivité des règles du droit international. Le Conseil de sécurité des Nations Unies peut ainsi adopter des mesures coercitives en cas d'atteinte à la paix et à la sécurité internationales (Chapitre VII CNU). De même, le développement de la justice internationale, notamment sur le volet pénal avec la Convention de Rome de 1998, vise à s'assurer du respect de certaines règles. Au niveau européen, ~~lorsque~~ le contrôle de la CEDH dans le cadre du Conseil de l'Europe, et de la CJUE dans le cadre de l'Union européenne, permet également de s'assurer du respect des règles de droit par les membres des deux organisations.

B. Les règles de droit international procèdent toutefois de la volonté des États, et ménagent leur souveraineté. Ainsi, un État est libre de se retirer d'une convention internationale à tout moment, à l'instar des États-Unis dans le cadre des accords de Paris ou de la Corée du Nord dans le cadre du TNP. De même, l'État peut émettre des réserves au moment de la ratification d'un traité, ce qui permet de que certaines règles ne s'appliquent pas à son égard. Ainsi les États-Unis ont émis une réserve sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, pour continuer à pratiquer la peine de mort.

II. Le contournement du droit international semble s'accélérer (A) sans que les mécanismes internationaux ne parviennent à sanctionner ces violations (B).

A. Dans un contexte de déclin du multilatéralisme et de retour de la force dans les relations internationales, les règles de droit international apparaissent de plus en plus régulièrement contournées par les États. Ainsi, le droit de la guerre fait l'objet de violations répétées à Gaza ou au Soudan, tandis que les règles de l'organisation mondiale du commerce (OMC) sont de moins en moins respectées, à l'instar de l'Inflation Reduction Act américain, contraire à la règle du traitement national.

B. Les mécanismes internationaux peinent à sanctionner les abus et violations du droit international. Ainsi, la paralysie du Conseil de sécurité liée à l'utilisation du droit de véto par les membres permanents empêchent de sanctionner différentes violations, comme en Crise du Nord. De même, les décisions de justice internationale ne sont pas respectées, à l'instar de la décision de la Cour permanente d'arbitrage relative aux activités chinoises en mer de Chine. Enfin, l'organisme de résolution des conflits de l'OMC est aujourd'hui bloqué, faute de nominations au sein de l'organisme d'appel.

En conclusion, les principes du droit international sont contournés de manière croissante, sans que la communauté internationale ne parvienne à réagir. !

④

La résurgence de l'État islamique au Proche-Orient et en Afghanistan, témoigne des limites de l'action militaire internationale contre le terrorisme.

Les mouvements terroristes qui visent à troubler gravement l'ordre public par des actions violentes ou de terreur, constituent un facteur de déstabilisation internationale, qui a conduit à différentes opérations militaires, en particulier depuis 2001.

Si ces moyens militaires ont obtenu des résultats, la persistance de mouvements terroristes montrent les limites de ce type d'actions, et invitent à envisager d'autres procédés, en matière de prévention et de consolidation des États.

Dans quelle mesure l'action militaire est-elle suffisante pour lutter contre le terrorisme ?

© EXATECH

Année : 2025

Concours : Externe

Épreuve : Géopolitique

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

I. L'action militaire contre les mouvements terroristes (A) a obtenu des résultats non négligeables (B).

A. L'action militaire contre les mouvements terroristes s'est considérablement développée à partir des années 2000, dans un contexte d'augmentation de la menace terroriste islamiste. A la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, ces derniers ont lancé une opération en Afghanistan sous mandat du CSNU contre les Talibans en 2001, ainsi qu'une opération unilatérale en Irak contre Saddam Hussein en 2003. L'établissement d'un Califat par l'État islamique a également conduit à une coalition internationale contre cette organisation en 2014, à laquelle la France participe, dans le cadre de l'opération Chammal. Outre ces interventions internationales, plusieurs États ont eu recours à des moyens militaires pour lutter contre le terrorisme dans leur environnement régional, à l'instar des opérations israéliennes à Gaza contre les terroristes du Hamas, ou les opérations ukrainiennes contre des terroristes dans la région du Caucase.

B. Ces opérations militaires ont obtenu des résultats probants contre les mouvements terroristes les plus implantés. Ainsi, l'opération américaine en Afghanistan a permis de renverser les Talibans du pouvoir, tandis que l'armée territoriale de Daech a été largement réduite depuis 2014. L'action de la coalition internationale a ainsi largement contribué à diminuer le risque d'attaques terroristes « projetées » depuis l'étranger, comme celle du 13 novembre 2015 en France. Au Sahel, l'opération Serval puis Barkhane a également permis de faire reculer les groupes terroristes et préserver l'intégrité du Mali, tandis que la guerre à Gaza et au Liban ont largement affaibli le Hamas et le Hezbollah.

II. La persistance de mouvements terroristes (A) invite à compléter l'action militaire par d'autres moyens pour vaincre le terrorisme (B).

A. L'action militaire n'a pas permis de vaincre le terrorisme et a même pu avoir un effet contre-productif. Ainsi, l'État islamique demeure actif au Levant et au Moyen-Orient, avec sa branche au Khorasan, responsable de l'attaque contre le Crocus City Hall de Moscou en avril 2024. De même, Al Qaïda n'a pas disparu, tandis que les Talibans sont revenus au pouvoir immédiatement après le retrait des troupes américaines d'Afghanistan en août 2021. Bien d'autres menaces terroristes nous paraissent identifiables apparaissent, à l'instar du terrorisme d'extrême droite, responsable notamment d'une attaque contre une mosquée à Christchurch en Nouvelle Zélande. Aux groupes étatiques s'ajoutent également ceux des individus isolés, plus difficilement appréhendables via des moyens militaires. Enfin, l'action militaire a pu avoir un effet contre-productif, en déstabilisant certaines zones, à l'instar de l'Irak en 2003.

B. L'action militaire doit donc être complétée par d'autres moyens pour vaincre le terrorisme. La prévention du terrorisme repose ainsi sur un meilleur contrôle de la propagande terroriste, notamment sur les réseaux sociaux, et qui alimente un « djihadisme d'atmosphère » selon G. Kepel. La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de groupes terroristes permet également d'affaiblir considérablement la capacité d'action des groupes terroristes. En outre, les mouvements terroristes se nourrissent de l'instabilité, il convient de renforcer la souveraineté de certains États par un appui renforcé, comme en Somalie ou en Libye. La lutte contre le terrorisme requiert ainsi de conforter les moyens des services de renseignement, en investissant notamment dans les nouveaux moyens numériques afin de traiter des informations en masse et repérer plus efficacement certains signaux faibles.

En conclusion, si l'action militaire demeure essentielle face aux mouvements terroristes, elle ne saurait se suffire à elle même.

10. / 16.

(9) L'extension des BRICS à 9 nouveaux États portuaires en janvier 2025 conforte l'influence de cette organisation.

Les BRICS est un acronyme désignant une organisation à coopération réunissant initialement le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Ces derniers appellent à une meilleure représentativité du système multilatéral et à une diminution de l'influence du dollar. Le groupe s'est récemment étendu à 4 nouveaux membres en janvier 2024 et à 9 États portuaires en 2025.

Si les BRICS recoupent aujourd'hui des pays au poids économique et démographique considérable, ses réalisations effectives et son influence sont à nuancer. Les BRICS sont également affaiblis par de nombreuses divisions internes.

Dans ce contexte, dans quelle mesure les faiblesses et divisions des BRICS viennent-elles nuancer leur influence économique et stratégique ?

I. Les BRICS recoupent des États au poids économique et politique croissant (A) et bénéficient d'une attractivité qui conforte son influence (B)

A. Les BRICS s'appuient en premier lieu sur le poids économique, démographique et politique de ses membres, qui traduisent une multipolarisation croissante du monde. Les BRICS réunissent ainsi la Chine et l'Inde, respectivement la ~~seconde~~ deuxième et cinquième puissance économique mondiale et les premières et deuxième population en volume. Les BRICS comptent également deux États membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (la Chine et la Russie) ainsi que les principales puissances en terme de budget et capacités militaires, à l'exclusion des États-Unis (SIPRI, 2024). Les BRICS peuvent dès lors appeler à une meilleure représentativité du système international.

B. L'élargissement des BRICS renforcent également son influence et permet au groupe de se présenter comme un ordre multilatéral alternatif au système construit après guerre et dominé par les États-Unis. Au 1er janvier 2024, le groupe a accueilli, les Emirats Arabes Unis, l'Iran, l'Éthiopie et l'Égypte, l'Arabie Saoudite et l'Argentine ayant décliné l'invitation. Au 1er janvier 2025, 9 États sont désormais portuaires du groupe, tels que la Bolivie, l'Indonésie ou la Biélorussie. Dans ce contexte, les BRICS représentent aujourd'hui plus de 40% de la richesse mondiale en parité de pouvoir d'achat, et plus de 50% de la population mondiale.

11 M6.

II. L'influence des BRICS doit être nuancée (A) et reste affaiblie par les divisions des États en son sein (B)

A. L'influence et les réalisations effectives des BRICS doivent être nuancées. Si le groupe a pu développer une nouvelle logique de développement et un système de fiabilité de paiement, le système financier international reste dominé par les États-Unis et le dollar. Plus généralement, l'influence des pays occidentaux demeure, alors que le G7 représente toujours 45 % de la richesse nationale.

B. Les BRICS sont également affaiblis par les divisions internes au sein de ses membres. Ainsi, l'hostilité vis à vis des occidentaux varient selon les États. Si la Chine et la Russie ont adopté une attitude hostile, cette dernière diffère de celle « non alignement actif » de l'Inde, des Émirats ou de l'Indonésie. En outre des tensions internes existent entre ces membres. Les EAU et l'Iran entretiennent une relation conflictuelle en mer rouge, tandis que la relation sino-indienne est également marqué par des tensions territoriales dans le Cachemire, renforcée par la proximité chinoise avec le Pakistan, rival de l'Inde.

En conclusion, si les BRICS acteur influence croissante, leurs divisions limitent le caractère transformateur de l'organisation internationale par le système international.

(7)

En novembre 2024, le Tchad a dénoncé l'accord de coopération militaire avec la France, ouvrant la voie au départ des troupes françaises. Cet événement renforce l'incertitude quant à la trajectoire future du Sahel, toujours soumis à des difficultés structurelles.

Le Sahel est une zone africaine au Sud du Sahara et qui couvre différents pays de l'Afrique francophone. Soumise à des difficultés structurelles, la région du Sahel a été marqué par le développement de mouvements terroristes, qui a justifié l'intervention de la France à partir de 2012.

Aujourd'hui, la succession des coups d'États et le recul de l'influence française renforce l'incertitude quant à l'avenir de cette région, dans un contexte marqué par la persistance du risque terroriste et du renforcement de l'influence russe et chinoise.

11/16.

© EXATECH

Année : 2025

Concours : Barbare

Épreuve : Géopolitique

Consignes :

- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif*
- *Numéroter chaque page; placer l'ensemble dans l'ordre et le bon sens*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuilles*
- *Ne joindre aucun brouillon*

Dans quelle mesure le Sahel peut-il se stabiliser ?

I - Le Sahel est un foyer de crises sur la période récente (A) à l'origine d'une intervention militaire française (B)

A. Le Sahel est confronté à des difficultés structurelles, qui alimentent une instabilité politique et la menace terroriste. Les États de la bande sahélienne souffrent en effet d'un retard en terme de développement économique et social qui alimente une forte pauvreté. A cela s'ajoute les conséquences du réchauffement climatique, avec l'extension du Sahara dans le Nord du Sahel, ~~dégrade~~ ce qui dégrade l'agriculture locale. Ces difficultés structurelles entraînent une forte instabilité politique, renforcée par la diversité linguistique et ethnique que les frontières étatiques peinent à saisir. C'est dans ce contexte, que se sont développés des mouvements terroristes, dans les années 2000 et 2010, à l'instar de Boko Haram, affilié à l'État Islamique. Ces mouvements constituent un foyer d'instabilité et une menace pour la souveraineté des États africains.

B. Dans ce contexte, la France est intervenue militairement en 2013 en appui du Mali dans le cadre de l'opération Serval, afin de prévenir la prise de Bamako par les mouvements terroristes portés au Nord du Pays. L'opération Serval s'est ensuite étendu aux autres pays du Sahel et est devenue l'opération Barkhane. Les Pays ont progressivement tenté d'inscrire leur action militaire dans un cadre multilatéral, en se coordonnant avec la MINUSMA au Nations Unies, en promouvant la coopération au sein du G7 Sahel et en lançant la Task Force Takuba en 2018 pour associer

les pays européens. L'action militaire française a permis de faire reculer les ~~[illegible]~~ mouvements terroristes, sans parvenir à stabiliser entièrement la zone.

II. L'instabilité politique et le désengagement français (A) plonge la zone sahélienne dans l'incertitude (B)

* et Burkina-Faso

A. Depuis 2020, le Sahel est marqué par une forte instabilité politique, qui a contribué au recul de l'influence française dans un contexte d'ingérences étrangères croissantes. Le Mali, le Tchad et le Niger* ont ainsi connu des coups d'états militaires, qui ont placé à la tête du pays des ~~[illegible]~~ dirigeants plus hostiles à Paris. Dans ce contexte, la France a annoncé en novembre 2022 la fin de l'opération Barkane, avant de retirer progressivement ses troupes. Le retrait du Tchad de l'accord de coopération militaire renforce un peu plus la perte d'influence française dans la zone. Cette dernière a également été alimentée par les opérations d'influences russes, à travers le groupe de mercenaires Wagner. Ces derniers ont notamment propagé une fausse information selon laquelle l'armée française entretenait des charniers humains à Gossi en 2022.

B. Dans ce contexte, l'avenir du Sahel apparaît particulièrement incertain, alors que la région reste soumise au risque terroriste à des difficultés économiques et sociales. Le retrait français ouvre la voie à un renforcement de l'influence russe et chinoise. Toutefois, cette dernière ne bénéficie pas des liens historiques avec la France de la région et s'inscrit dans une démarche davantage transactionnel. En outre, la rupture avec l'intégration régionale ouest-africaine, prônée par le [illegible], Mali, le Burkina Faso et le Niger avec le lancement de la Confédération des États du Sahel, risque d'isoler un peu plus ces États et limiter leur perspective de développement économique et démocratique.

Le renforcement de l'agressivité des déclarations russes sur le plan nucléaire dans le cadre de la guerre en Ukraine interroge quant à l'effectivité des lignes rouges du régime en matière nucléaire.

La Russie est aujourd'hui la principale puissance nucléaire en terme de nombre de têtes nucléaires. Si la Russie a plusieurs fois menacé d'utiliser des armes nucléaires, sa doctrine en la matière demeure prudente et Moscou ne s'est jamais résolu à employer l'arme nucléaire.

Si la guerre en Ukraine renouvelle les interrogations occidentales quant aux lignes rouges russes en matière nucléaire, les conséquences de l'emploi de l'arme nucléaire par la Russie rendent peu crédibles l'emploi de l'arme atomique par le régime de V. Poutine.

Dans quelle mesure les lignes rouges russes en matière nucléaire sont-elles effectives ?

I. Si la Russie a plusieurs fois menacé d'employer l'arme nucléaire (A) sa doctrine demeure prudente en la matière (B).

A. Principale puissance nucléaire, la Russie a plusieurs fois menacé de recourir à l'arme nucléaire dans son histoire, à des fins de dissuasion. A la tête du bloc de l'Est, l'arme nucléaire de l'URSS contribuait ainsi une garantie contre les tentatives de l'accident de faire gravement atteinte aux intérêts soviétiques notamment via une intervention militaire en Europe. Plusieurs crises ont ainsi émaillé la période de la guerre froide, à l'instar de la crise des missiles de Cuba en 1962 et de la crise des euromissiles dans les années 1980 en Allemagne.

B. Toutefois, la doctrine nucléaire russe demeure essentiellement défensive, et la Russie n'a jamais eu recours à l'arme nucléaire en dépit de l'influence grandissante des Occidentaux dans sa zone d'influence appelée. Ainsi, la Russie a consenti à l'élargissement de l'OTAN aux anciennes démocraties populaires et aux Balkans, sans que la dissuasion nucléaire ne joue. De même, la rhétorique nucléaire a été peu mobilisée dans le cadre de l'annexion de la Crimée en 2014.

II - Si la guerre en Ukraine renouvelle le débat autour des lignes rouges russes en matière nucléaire (A) l'effectivité de ces dernières demeure sujette à caution (B)

A. La guerre en Ukraine a conduit la Russie à actualiser sa doctrine nucléaire, en annonçant plusieurs lignes rouges à ne pas dépasser. Après avoir évoqué la possibilité de l'emploi d'armes tactiques sur le front ukrainien, les lignes rouges ont aujourd'hui à rétablir la dissuasion et à prévenir en partie de face aux négociations sur la fin du conflit ukrainien.

B. L'effectivité de ces lignes rouges doit être nuancée. Les Ukrainiens ont pu mener une offensive en territoire russe dans la région de Koursk, sans que les Russes ne recourent à l'arme nucléaire. Les conséquences de l'escalade en terme d'isolement international, pouvaient dissuader le recours à l'arme nucléaire, etc